

### Article 31 du Règlement

qui ne nous dit pas comment devenir compétitifs. Ce sont ces questions qu'il faut examiner.

Il incombe à chacun d'entre nous, à tous les ordres de gouvernement ainsi qu'à l'industrie canadienne d'établir des objectifs nationaux—et j'insiste sur le terme «nationaux». Ce n'est pas seulement la responsabilité du gouvernement fédéral. Il appartient à chacun d'entre nous de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour accroître la compétitivité de nos différents secteurs. Nous pouvons, dans de nombreux cas, promouvoir la R-D. Mais notre pays a un ensemble bien à lui d'industries, dont beaucoup s'occupent d'exploitation des ressources naturelles. Pendant des années, ces industries ne se sont pas fait particulièrement remarquer pour leurs activités de recherche et de développement, sauf lorsqu'il s'agissait de promouvoir leurs propres techniques d'extraction. De ce point de vue, en fait, elles se sont révélées extraordinairement prolifiques.

Ce qu'il nous faut, c'est un plus grand nombre d'industries de transformation. Il faut chercher à hausser la valeur de nos ressources naturelles si nous voulons faire des progrès. Cela peut nécessiter des activités de recherche et de développement et aussi une bonne analyse de ce qui se fait ailleurs.

Je me permets de dire quelques mots au sujet du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qui est l'un des outils les plus importants que le premier ministre nous a donnés au sortir de ses discussions. Il se compose de représentants éminents des milieux universitaire, patronal et syndical canadiens dont certains s'intéressent à la recherche pure et d'autres à la recherche appliquée. Le Conseil a remis au premier ministre une série de rapports expliquant comment on pourrait mettre en valeur et exploiter plus efficacement les sciences et la technologie au Canada.

Ainsi, c'est le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, dans le rapport de son comité universitaire, qui a recommandé qu'on établisse un programme national de bourses d'études à l'intention des étudiants de premier cycle qui souhaitent poursuivre leurs études en sciences et en ingénierie. Le Programme de bourses du gouvernement canadien, d'une valeur de 80 millions de dollars, a été créé pour donner directement suite à cette recommandation.

Le comité dit de sensibilisation sociale du CCNST a recommandé de tenir une campagne pour sensibiliser les Canadiens à la nécessité de se tenir au courant des progrès scientifiques et technologiques et de comprendre le rôle important que jouent les sciences dans nos foyers, nos écoles et nos milieux de travail. Le gouvernement a

réagi à cette recommandation en lançant une campagne de sensibilisation sociale de dix millions de dollars, comprenant la création du Programme Sciences et Culture Canada, qui vise à promouvoir une meilleure compréhension dans la population. Dans le cadre de ce programme, nous parrainons des foires scientifiques et des programmes éducatifs dans tout le pays et nous avons l'appui des gouvernements provinciaux à cet égard. Ils apprécient tellement ce programme qu'ils ont décidé de collaborer avec nous pour prolonger le délai d'exploitation de certaines de ses composantes. Voilà pourquoi on peut qualifier ce programme de national.

Tous ces exemples illustrent à merveille toutes les consultations qu'a menées le gouvernement et la collaboration qu'il s'est assurée dans l'établissement de sa politique scientifique et technologique. Et ce n'est qu'un début.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député pourra continuer après la période des questions.

Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### L'INDUSTRIE DU TEXTILE

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Madame la Présidente, le Tribunal canadien du commerce extérieur a recommandé que le tarif canadien sur les exportations des textiles soit progressivement réduit pour être davantage comparable, quoique légèrement supérieur, à ceux d'autres pays industrialisés.

Le gouvernement devra examiner très attentivement les recommandations du tribunal avant de prendre une décision prudente et réfléchie.

Il est vital que cette décision s'intègre à l'Entente de libre-échange qui prévoit l'élimination des droits de douane sur la moitié des importations des textiles dans sept ans; la décision future concernant les réductions tarifaires de la ronde Uruguay, le résultat de ces négociations ne sera pas connu avant la fin de l'année; la décision future de l'Accord multifibres qui, en vertu de l'article XIX du GATT, se termine le 31 juillet 1991, et des mécanismes de transition.

Il est vital que l'industrie canadienne du textile se retrouve dans une position où il sera toujours possible d'attirer des investisseurs intéressés au secteur des textiles au Canada.